

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-8-chem | Pays \[étrangers ?\]. ItemColquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. \[photocopie\]](#)

## **Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. [photocopie]**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0305

SourceBoite\_002-8-chem | Pays [étrangers ?].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

( 99 )

## CRIMES.

## PUNITIONS.

*contre la religion chrétienne et la foi catholique, etc. — Les hérésies, etc.*

puis un jour jusqu'à un mois, ou même jusqu'à un an.

63. *Commettre des indécentes dans une rue ou dans un lieu public.*

Détention depuis un jour jusqu'à un mois, accompagnée du jeûne.

64. *Tenter de séduire ou d'insulter des femmes bien famées, par une débauche honteuse, ou en employant des gestes ou des discours tendant à cet objet.*

Détention depuis un jour jusqu'à un mois.

65. *Commerces charnel d'un homme avec une bête, ou avec une personne de son sexe. — Sodomie.*

Correction corporelle, condamnation aux travaux publics, et bannissement du lieu où l'offense a causé un scandale public.

66. *Consentir à une débauche honteuse dans sa maison, tenir un mauvais lieu.*

Condamnation aux travaux publics depuis un mois jusqu'à un an; ladite peine augmentée quand une personne innocente a été séduite; le pilori, en cas de récidive.

67. *Toute personne de l'un ou de l'autre sexe faisant un métier de la prostitution et en tirant profit.*

Détention depuis un mois jusqu'à un an; et en cas de récidive, la punition double, et augmentée du jeûne

BnF  
MSS

